BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 19 mai 2017	***N° 2017-301***

Convocation du 12 mai 2017
Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 19 mai 2017**	***Délibération***
	Direction générale Haute qualité de vie **Direction des bâtiments**	***N° 2017-301***

Restructuration après sinistre des locaux « Trias » du Marché d'intérêt national (MIN) - Lot 2 - Portes sectionnelles - Plafonnement des pénalités - Décision -Autorisation

Monsieur Alain DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le marché relatif au lot 2 - portes sectionnelles - de l'opération de restructuration après sinistre de certains locaux du Marché d'intérêt national a été notifié le 04 septembre 2015 à l'entreprise Assa Abloy Entrance Systems pour un montant de 38 700 € HT/ 46 524 € TTC.
Puis l'ordre de service demandant le démarrage des travaux au 23 septembre 2015 pour une durée contractuelle de 3 mois a été émis. La réception était donc alors programmée pour le 23 décembre 2015.

L'entreprise, malgré de nombreuses relances du maitre d'œuvre n'a pas fourni les plans d'exécution nécessaires et est intervenue le 21 décembre 2015. Le 23 décembre, le maitre d'œuvre, compte tenu des nombreuses non conformités constatées (sous-traitance non déclarée, dimensions non respectées) a décidé par un ordre de service n°2 de ne pas valider la poursuite des travaux. L'entreprise s'est alors engagée dans une démarche de négociation pour obtenir l'adaptation des portes livrées. Il a été décidé de refuser cette proposition non conforme au marché initial. Après de nombreuses relances, l'entreprise a enfin livré les portes prévues au marché le 14 avril. L'entreprise n'ayant cependant pas organisé correctement la pose et demandé au préalable l'agrément de son sous traitant, la pose n'a été finalement réalisée que le 24 mai 2016.Enfin, les finitions ont été réalisées par l'entreprise Assa Abloy seulement début juin et la réception a pu être constatée le 20 juin 2016, soit avec 6 mois de retard.

Conformément à l'article 6.3 du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du marché, les pénalités de retard dans la réalisation des travaux et pour non-remise de documents a été calculé à 103 000 € HT / 123 600 € TTC.
Ce montant de pénalités a été notifié à l'entreprise par ordre de service en date du 20 juillet 2016.
Des discussions ont alors été engagées avec l'entreprise sur cet aspect financier.

Aussi, le montant de ces pénalités dépassant très largement (150%) le montant du marché, il est finalement proposé au conseil métropolitain d'en limiter le montant à hauteur de 30% du marché de façon à appliquer au titulaire des sanctions proportionnées aux fautes commises et au montant global du marché,

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics et notamment son article 1er,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la disproportion des pénalités contractuellement applicables vis-à-vis du montant du marché et des fautes commises,

DECIDE

Article 1 : de plafonner les pénalités dues à 30% du marché initial soit 11 631 € HT.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les autres documents nécessaires à la mise en œuvre de ces pénalités

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces pénalités.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **13 JUIN 2017** **PUBLIÉ LE :** **13 JUIN 2017**	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain DAVID